

FORMULES ENROBES

BB 0/6 4/6 21.50%
0/4 72..20%
Bitume 50/70 6.30%
Température : 150/160 °

BB 0/10 4/10 40.40%
0/4 53.40%
Bitume 50/70 5.40%
Filler 0.80%
Température :150/160°

BB 0/14 10/14 28.90%
4/10 28.40%
0/4 34.00%
Bitume 20/30 5.20%
Filler 3.5%
Température :160/180°

GB 0/14 10/14 22.90%
4/10 38.20%
0/4 33.50%
Bitume 35/50 4.30%
Filler 1.10%
Température :150/160°



Bitume 20/30

Bitume routier pur

La disponibilité du grade **20/30** en raffinerie de Lavéra depuis 2005 est un nouvel atout pour étendre la gamme de produits proposés par BP France.



Les bitumes routiers purs généralement disponibles dans les raffineries françaises ont pour grades : 35/50, 50/70, 70/100 et 160/220. En outre, BP France commercialise le grade **20/30** depuis plusieurs sites de production dont la raffinerie de Lavéra depuis 2005. Ce bitume routier provient du traitement de la fraction lourde de pétroles bruts sélectionnés, dits bruts à bitume, qui sont en général des bruts lourds.

Applications

Ce grade routier est destiné aux applications routières usuelles pour la réalisation de couches de fondation, de couches de base et de couches de liaison voire de roulement des chaussées. Il se prête à l'ensemble des techniques de mise en œuvre.

Qualité

Ce grade répond à la définition des bitumes routiers 20/30 décrits dans la norme européenne NF EN 12591. La constance de sa qualité est respectée à chaque livraison. Ce bitume est produit dans le cadre de l'Assurance Qualité, conformément à l'ISO 9001:2000.

Caractéristiques physico-chimiques

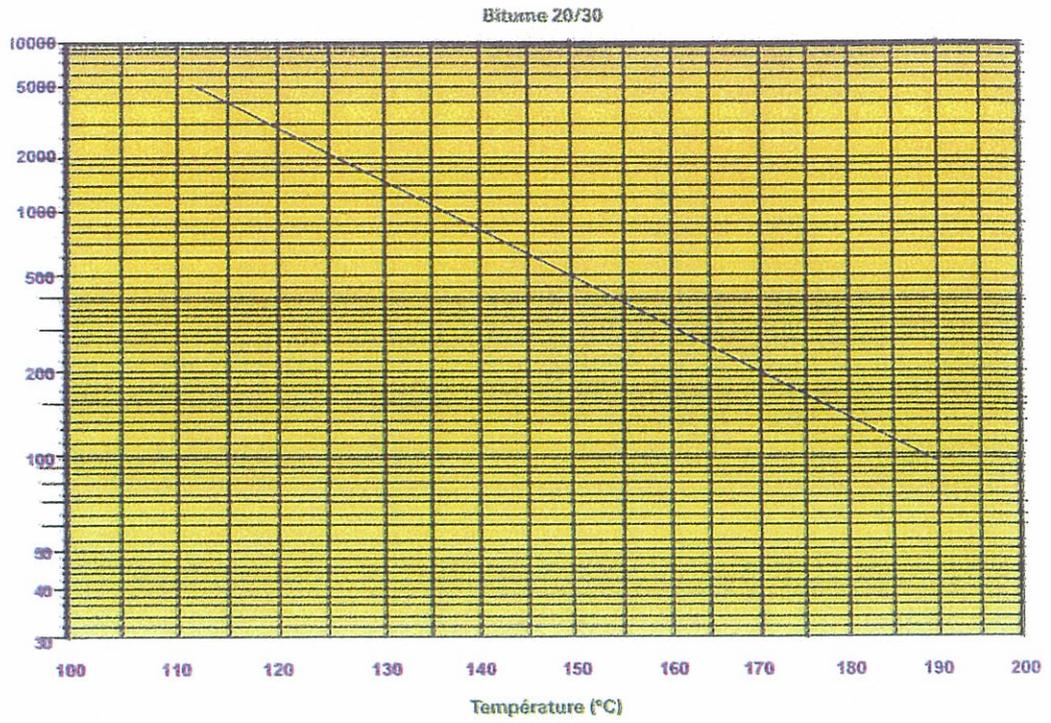
Caractéristiques	Unités	Méthodes	20/30
Pénétrabilité à 25 °C	x 0.1 mm	EN 1426	20/30
Point de ramollissement	°C	EN 1427	55/63
Point d'éclair Cleveland (vase ouvert)	°C	EN 22592	≥ 240
Teneur en paraffines	% (m/m)	EN 12606-2	≤ 4.5
Solubilité dans le toluène	% (m/m)	EN 12592	≥ 99.0
Résistance au durcissement RTFOT à 163 °C :		EN 12607-1	
. Variation de masse (+ ou -)	%	EN 12607-1	≤ 0.5
. Pénétrabilité restante après durcissement	%	EN 1426	≥ 55
. Augmentation du point de ramollissement	°C	EN 1427	≤ 8
. Point de ramollissement après durcissement	°C	EN 1427	≥ 57

Hygiène et sécurité

Les bitumes routiers 20/30 doivent être utilisés en conformité avec les recommandations fournies dans la fiche de données de sécurité BP Bitumes Routiers et Bitumes Spéciaux : SFR2414.

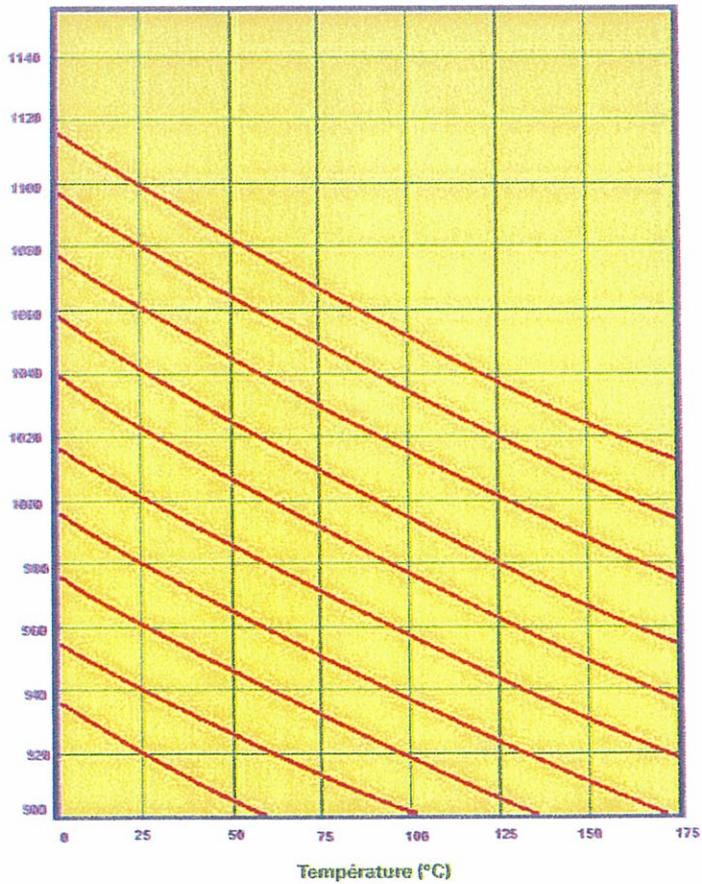
Viscosité du bitume 20/30 en fonction de la température (valeurs typiques)

Viscosité (mPa.s : cP)



Masse volumique des bitumes en fonction de la température

Masse volumique (kg/m³)



Pour toutes informations :

BP France - Immeuble Le Cervier - 12, avenue des Béguines
 Tél. : +33 (0)1 34 22 40 00
 Site internet : www.bpbitumen.com/fr

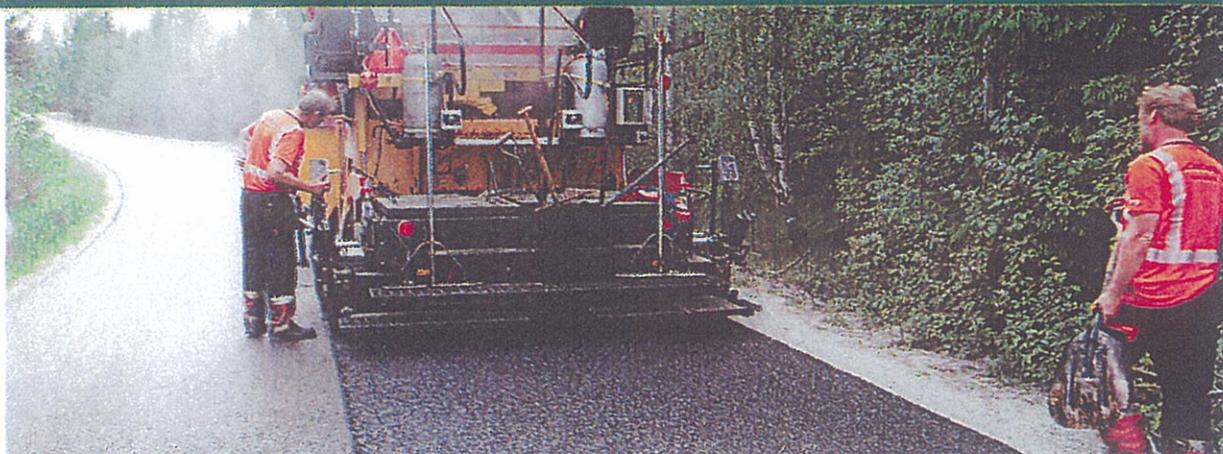
Les informations figurant sur la présente fiche technique sont communiquées à titre indicatif, et ne sauraient engager BP France dans le cadre de l'emploi qui en serait fait par l'utilisateur.



Bitume 35/50, 50/70, 70/100, 100/150 et 160/220

Bitumes routiers purs

BP France propose une gamme complète de bitumes routiers purs à partir de plusieurs sites. Elle intègre depuis 2005 le nouveau grade **100/150** qui est disponible en raffinerie de Lavéra.



Les bitumes routiers purs existent dans 5 grades : **35/50, 50/70, 70/100, 100/150 et 160/220**.

Ces bitumes routiers proviennent du traitement de la fraction lourde de pétroles bruts sélectionnés, dits bruts à bitume, qui sont en général des bruts lourds.

Applications

Les cinq grades routiers sont destinés aux applications routières usuelles pour la réalisation de couches de fondation, de couches

de base, de couches de liaison et de couches de roulement des chaussées. Ils peuvent également convenir à de multiples applications dans les domaines routiers (enduits superficiels...) et autres. Ils se prêtent à l'ensemble des techniques de mise en œuvre.

Qualité

Ces cinq grades répondent à la définition des bitumes routiers décrits dans la norme européenne NF EN 12591.

La constance de leur qualité est respectée à chaque livraison. Ces bitumes sont produits dans le cadre de l'Assurance Qualité, conformément à l'**ISO 9001:2000**.

Hygiène et sécurité

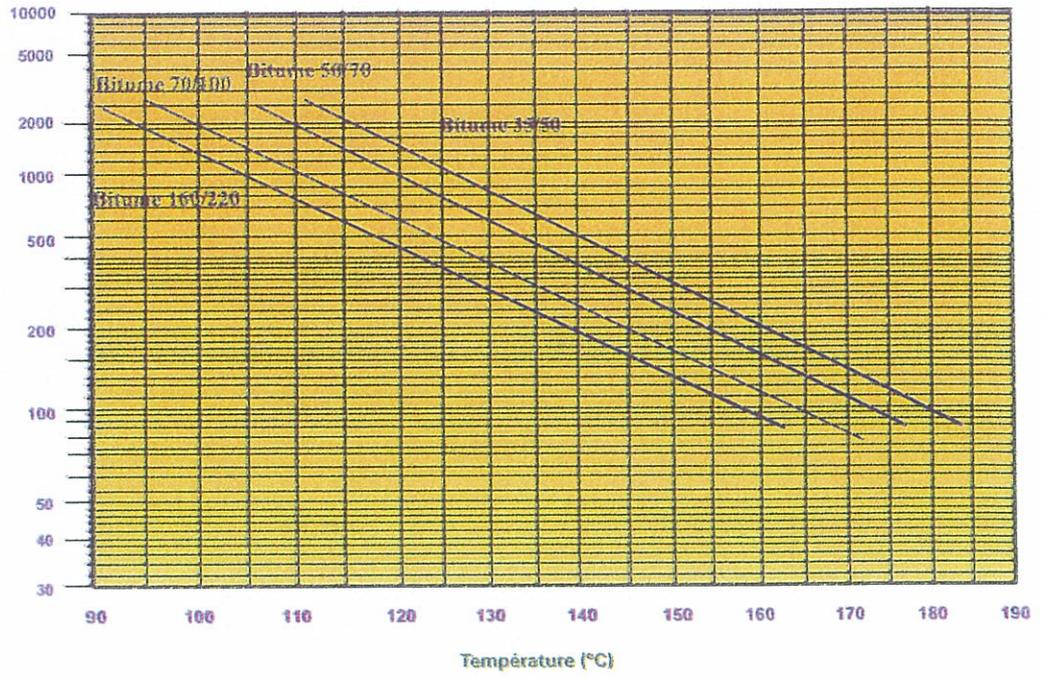
Les bitumes routiers doivent être utilisés en conformité avec les recommandations fournies dans la fiche de données de sécurité BP Bitumes Routiers et Bitumes Spéciaux : SFR2414.

Caractéristiques physico-chimiques

Caractéristiques	Unités	Méthodes	35/50	50/70	70/100	100/150	160/220
Pénétrabilité à 25 °C	x 0.1 mm	EN 1426	35/50	50/70	70/100	100/150	160/220
Point de ramollissement	°C	EN 1427	50/58	46/54	43/51	39/47	35/43
Point d'éclair Cleveland (vase ouvert)	°C	EN 22592	≥ 240	≥ 230	≥ 230	≥ 230	≥ 220
Teneur en paraffines	% (m/m)	EN 12606-2	≤ 4.5	≤ 4.5	≤ 4.5	≤ 4.5	≤ 4.5
Solubilité dans le toluène	% (m/m)	EN 12592	≥ 99.0	≥ 99.0	≥ 99.0	≥ 99.0	≥ 99.0
Résistance au durcissement RTFOT à 163 °C :		EN 12607-1					
. Variation de masse (+ ou -)	%	EN 12607-1	≤ 0.5	≤ 0.5	≤ 0.8	≤ 0.8	≤ 1.0
. Pénétrabilité restante après durcissement	%	EN 1426	≥ 53	≥ 50	≥ 46	≥ 43	≥ 37
. Augmentation du point de ramollissement	°C	EN 1427	≤ 8	≤ 9	≤ 9	≤ 10	≤ 11
. Point de ramollissement après durcissement	°C	EN 1427	≥ 52	≥ 48	≥ 45	≥ 41	≥ 37

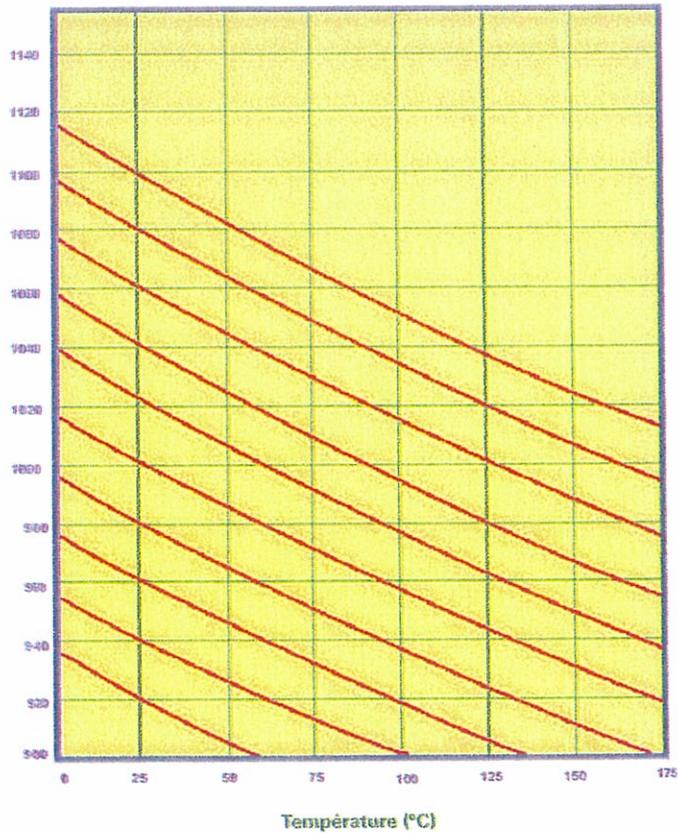
Viscosité des bitumes en fonction de la température (valeurs typiques)

Viscosité (mPa.s : cP)



Masse volumique des bitumes en fonction de la température

Masse volumique (Kg/m³)



Pour toutes informations :

BP France - Immeuble Le Cervier - 12, avenue des Béguines
 Tél. : +33 (0)1 34 22 40 00
 Site internet : www.bpbitumen.com/fr

Les informations figurant sur la présente fiche technique sont communiquées à titre indicatif, et ne sauraient engager BP France dans le cadre de l'emploi qui en serait fait par l'utilisateur.



1. Identification de la substance/préparation et de la personne physique ou morale responsable de la mise sur le marché

Nom du produit	Bitumes Routiers et Bitumes Spéciaux
n° SDS	SFR2414
N° SDS historique :	SFR2404
Utilisation de la substance/préparation	Bitume pour les routes, les travaux publics, le bâtiment et l'industrie. Pour tout renseignement supplémentaire, se reporter à la fiche de données de sécurité correspondante ou contacter nos services.
Synonymes	Bitumes Routiers: Bitume 20/30, 35/50, 50/70, 70/100, 100/150 et 160/220 Bitumes Spéciaux: BP STRUCTUR 10/20 N, 15/25 N, 10/20 S et 15/25 S, Bitume 35/45 HIP
Fournisseur	BP France Immeuble LE CERVIER 12, Avenue des Béguines Cergy Saint Christophe 95866 CERGY PONTOISE Cedex France Tel. 01 34 22 40 00 www.bpbitumen.com
NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE	Tél 01 45 42 59 59 : ORFILA Tél 01 40 05 48 48 - Centre Anti-Poisons de Paris, Hôpital Fernand Widal - 200, Rue de Faubourg Saint-Denis - 75475 Paris Cedex 10 Tél 04 72 11 69 11 - Centre Anti-Poisons de Lyon, Hôpital Edouard Herriot, Bâtiment A - 162, Avenue de la Cassagne - 69424 Lyon Cedex 3 Tél 04 91 75 25 25 - Centre Anti-Poisons de Marseille, Hôpital Salvator, 249, Boulevard Sainte-Marguerite - 13274 Marseille Cedex 9
Adresse électronique	MSDSadvice@bp.com

2. Identification des dangers

La substance n'est pas classée dangereuse selon la directive 67/548/CEE modifiée et adaptée.

Autres dangers Ce produit peut être livré, stocké et utilisé à des températures supérieures à 100°C.
Provoque des brûlures en cas de contact du produit chaud avec les yeux.
Provoque des brûlures en cas de contact de la peau avec le produit chaud.

Consulter les sections 11 et 12 pour des informations plus détaillées sur les effets sur la santé, les symptômes et les risques pour l'environnement.

3. Composition/informations sur les composants

Bitume

Ce produit ne contient pas de substances dangereuses à des seuils supérieurs ou égaux à ceux fixés par la réglementation.

4. Premiers secours

Contact avec les yeux	Produit froid - Laver les yeux immédiatement et abondamment avec de l'eau, en écartant les paupières, pendant au moins 15 minutes, et consulter un spécialiste. Produit chaud - Pendant au moins 15 minutes, immerger la partie touchée ou l'inonder d'eau pour dissiper la chaleur. Dans le cas où tout le produit ne serait pas éliminé, ne pas essayer de l'ôter autrement que par un arrosage d'eau continu. Consulter immédiatement un médecin.
Contact avec la peau	Produit froid - Laver la peau souillée avec de l'eau et du savon. Ôter les vêtements contaminés et laver la peau sous-jacente dès que possible. Produit chaud - Pendant au moins 15 minutes, immerger la partie touchée ou l'inonder d'eau pour dissiper la chaleur, la recouvrir de coton propre ou de gaze et consulter immédiatement un médecin.
Inhalation	En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent. EXPOSITION A L'HYDROGENE SULFURE Les patients souffrant d'effets résultant d'une exposition à l'hydrogène sulfuré doivent être immédiatement transportés à l'air libre, et assistés médicalement sans délai. Les personnes inconscientes doivent être placées en position latérale de sécurité. Contrôler la respiration et le rythme cardiaque. En cas d'arrêt respiratoire ou si la respiration devient anormale, celle-ci doit être assistée de préférence par la méthode du bouche-à-bouche. Pratiquer un massage cardiaque externe si nécessaire. Appeler immédiatement les services de secours d'urgence.
Ingestion	Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si des quantités potentiellement dangereuses de cette substance ont été ingérées, appeler un médecin immédiatement.

jusqu'à ce que le produit soit entièrement refroidi. Ne pas tenter de retirer le produit adhérent à la peau, car il constitue, pour la partie brûlée, une protection stérile à l'abri de l'air. Il finira par disparaître avec la croûte, au fur et à mesure de la cicatrisation.

Si pour une raison quelconque le produit doit être retiré, utiliser de l'huile de vaseline codex légèrement réchauffée. Ne jamais utiliser de pétrole ni autre solvant. Toute brûlure doit faire l'objet d'un examen médical.

Le produit se rétracte en refroidissant. Prendre des précautions pour éviter un effet de garrot sur un membre.

L'inhalation d'hydrogène sulfuré peut provoquer une dépression respiratoire pouvant entraîner le coma et la mort. Il est irritant pour l'appareil respiratoire et cause une pneumonie chimique et un oedème pulmonaire. Le début de l'oedème pulmonaire peut n'apparaître qu'après un délai de 24 à 48 heures. Effectuer un traitement avec de l'oxygène et ventiler si nécessaire. En cas de besoin, administrer des broncho-dilatateurs et envisager l'administration de corticostéroïdes. Garder le patient sous surveillance pendant 48 heures en cas d'apparition d'oedème pulmonaire.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

Utilisables

En cas d'incendie, utiliser de la mousse, un produit chimique sec ou un extincteur/spray à neige carbonique.

Eviter de vaporiser directement dans les conteneurs de stockage en raison du risque de débordement. Le débordement est une augmentation rapide du volume causée par la présence d'eau dans un produit chaud, associée au trop-plein qui s'ensuit dans un réservoir.

Non utilisables

Ne pas utiliser de jet d'eau.

Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
oxydes de carbone (CO, CO₂)
oxydes de soufre (SO₂, SO₃ etc.)
autres substances dangereuses.

Risques d'incendie/d'explosion inhabituels

Ce produit n'est pas considéré comme explosif selon les critères de réglementation établis.

Mesures spéciales de lutte contre l'incendie

En cas d'incendie majeur, appeler le Service des Pompiers. S'assurer qu'une issue de secours soit toujours utilisable. En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Evacuer d'abord les personnes qui se trouvent dans la zone de visibilité directe du site ou devant les fenêtres. Utiliser un jet d'eau pulvérisée pour refroidir les conteneurs exposés aux flammes. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

Protection des intervenants

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome à pression positive et une tenue de feu complète.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles

Contactez immédiatement le personnel d'urgence. Evacuer les environs. Garder le personnel non requis éloigné. Eviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Bien aérer la pièce. Suivre toutes les procédures relatives à la lutte contre l'incendie (Section 5). Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Utiliser un équipement de protection adéquat (Section 8). Lors de la manipulation de produit chaud, porter des gants et des vêtements de protection contre la chaleur ainsi qu'un masque. Cet équipement doit pouvoir supporter la température du produit chauffé.

Ce produit contient de l'hydrogène sulfuré (H₂S), gaz extrêmement toxique et inflammable. L'entrée dans un espace confiné ou une zone mal aérée contaminé par des vapeurs, du brouillard ou des fumées est extrêmement risquée sans le port d'un équipement de protection respiratoire et d'un système de travail sûr. Porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (SCBA).

Précautions relatives à l'environnement

Les réservoirs de stockage doivent être installés dans une zone munie de cuvettes de retenue.

En fonction de sa température le produit peut être à l'état liquide, semi-solide ou solide. Protéger les égouts des déversements pour éviter toute obturation lorsque le produit passera à l'état solide ou semi-solide. Si cela devait arriver, contacter immédiatement les autorités compétentes.

Grand déversement accidentel

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Ecarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des emanations suivant la même direction du vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées.

En fonction de sa température le produit peut être à l'état liquide, semi-solide ou solide. Protéger les égouts des déversements pour éviter toute obturation lorsque le produit passera à l'état solide ou semi-solide. Si cela devait arriver, contacter immédiatement les autorités compétentes.

Enlever par raclage la matière déposée et éliminer le reste au moyen de sable ou de tout autre matériau inerte absorbant. Si nécessaire, nettoyer ensuite l'endroit avec de l'eau chaude et des détergents ; Faire absorber les eaux de lavage - Ne pas rejeter à l'égout. Elimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Voir la section 13 sur l'élimination des déchets.

Petit déversement accidentel

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Ecarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. En cas de petits déversements, ajouter un produit absorbant (on peut utiliser de la terre en l'absence d'un autre produit adéquat), ramasser le produit et le placer dans un récipient hermétique imperméable aux fins d'élimination. Elimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

Manipulation

Le contact avec le produit chaud entraîne des brûlures graves. Éviter le contact avec les yeux. En cas de risques, porter un masque ou des lunettes de protection. Éviter le contact avec la peau. Laver abondamment après manipulation.

Lorsque le bitume est chauffé à haute température (par exemple lors des travaux routiers), des émissions de vapeurs, brouillards, ou fumées, se produisent. Celles-ci risquent de s'accumuler et de contaminer la peau ou les vêtements des ouvriers. Un contact prolongé ou fréquent avec ces condensats peut entraîner une dermatite ou d'autres affections cutanées graves ou irréversibles.

Chacun des utilisateurs doit vérifier régulièrement l'état de sa peau, en particulier celle des zones sujettes à contamination. Si des modifications locales relatives à l'apparence ou à la texture de la peau se produisent, consulter un médecin dès que possible.

Stockage

Ce produit peut être livré, stocké et utilisé à des températures supérieures à 100°C.

Pour des raisons de qualité, techniques, de santé, de sécurité et d'environnement, ne pas surchauffer le bitume lors de la manutention et du stockage. Le représentant de notre société vous indiquera les températures de stockage et d'application, qui sont fonction de la qualité du bitume. Les températures de fonctionnement doivent être gardées aussi basses que possible afin de minimiser la génération de fumées. Nous vous recommandons toutefois de conserver la température du bitume entre 130 °C et 200 °C et de ne jamais dépasser la température limite de sécurité recommandée par l'industrie, soit 230 °C. A des températures supérieures, le produit peut se décomposer considérablement et entraîner un risque accru de génération d'atmosphères inflammables et dangereuses. S'il est impossible d'exclure l'exposition aux fumées de bitume générées à des températures supérieures à 200 °C, l'exposition cutanée et respiratoire doit être évitée par une aération suffisante du lieu de travail et, le cas échéant, l'utilisation d'un équipement de protection personnel approprié.

Ce produit contient de l'hydrogène sulfuré (H₂S), gaz extrêmement toxique et inflammable.

Des vapeurs contenant de l'hydrogène sulfuré peuvent s'accumuler lors du stockage ou du transport, et peuvent aussi être évacuées pendant le remplissage des réservoirs. L'hydrogène sulfuré dégage une odeur typique "d'oeuf pourri". Toutefois, à fortes concentrations, sa perception s'estompe rapidement. Il ne faut donc pas se fier à l'odeur pour détecter la présence d'hydrogène sulfuré, mais utiliser des instruments de mesure prévus à cet effet, afin de déterminer sa concentration.

8. Contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

Nom des composants

Sulfure d'hydrogène

Limites d'exposition professionnelle

INRS (France).

VME: 5 ppm 8 heure(s). Publié/Révisé: 12/1996

VME: 7 mg/m³ 8 heure(s). Publié/Révisé: 12/1996

VLE: 10 ppm 15 minute(s). Publié/Révisé: 12/1996

VLE: 14 mg/m³ 15 minute(s). Publié/Révisé: 12/1996

ACGIH TLVs

Bitume

ACGIH TLV (États-Unis).

TWA: 0.5 mg/m³ 8 heure(s). Publié/Révisé: 3/2000 Forme: Fumée

ACGIH TLV (États-Unis).

STEL: 21 mg/m³ 15 minute(s). Publié/Révisé: 9/1994

STEL: 15 ppm 15 minute(s). Publié/Révisé: 9/1994

TWA: 14 mg/m³ 8 heure(s). Publié/Révisé: 9/1994

TWA: 10 ppm 8 heure(s). Publié/Révisé: 9/1994

Pour obtenir des informations et des directives, les valeurs de l'ACGIH sont incluses. Pour de plus amples informations sur ces valeurs, veuillez consulter votre fournisseur.

Tandis que des LEP spécifiques peuvent être indiquées pour certains composants dans cette section, d'autres composants peuvent être présents dans tout dégagement de brouillard, de vapeur ou de poussière. Par conséquent, les LEP spécifiques peuvent ne pas s'appliquer au produit dans son ensemble et sont fournies à titre indicatif uniquement.

Contrôle de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Si l'utilisation du produit génère des poussières, de la fumée ou du brouillard, utiliser une ventilation adéquate pour garder la quantité de contaminants en suspension sous la limite d'exposition autorisée.

Les risques pour la santé présentés par tous les produits chimiques doivent être déterminés et les mesures de contrôle appropriées doivent être mises en place afin de prévenir ou de contrôler convenablement l'exposition. La hiérarchie de mesures de contrôle existante (par exemple, élimination, substitution, aération générale, confinement, systèmes de travail, changement du procédé ou de l'activité) doit être observée avant de recourir à un équipement de protection individuelle. L'équipement de protection individuelle doit être conforme aux normes appropriées, être adapté à l'utilisation, être maintenu en bon état et correctement entretenu. Il importe de consulter le fournisseur de votre équipement de protection individuelle pour le choix de l'équipement et les normes appropriées. Pour plus d'informations concernant les normes, contactez l'organisation nationale vous correspondant.

Le choix final d'un équipement de protection dépend de l'évaluation des risques. Il est important de s'assurer de la compatibilité de tous les éléments d'un équipement de protection individuelle. Les informations ci-dessus sont fournies pour aider le client à mener sa propre évaluation du risque pour la santé et la sécurité des travailleurs quant à la substance ou la préparation, et pour la protection de l'environnement.

Mesures d'hygiène

Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail.

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Il est impératif de porter un appareil à respiration d'air pur agréé en cas de risque d'inhalation de sulfure d'hydrogène. Des moniteurs de gaz individuels peuvent également avertir rapidement de la présence de sulfure d'hydrogène.

A condition qu'un appareil respiratoire filtrant/purifiant soit approprié, un filtre combiné pour les particules et les gaz et vapeurs organiques (point d'ébullition > 65 °C) peut être utilisé. Utiliser un filtre de type AP ou d'une norme comparable.

L'équipement de protection respiratoire doit être contrôlé afin de s'assurer qu'il s'adapte correctement à chaque fois qu'il est porté.

Les appareils respiratoires filtrants, également appelés appareils respiratoires purifiants, ne conviendront pas dans des environnements pauvres en oxygène (à savoir, faible concentration d'oxygène) et ne seraient pas jugés appropriés en présence de concentrations de produits chimiques en suspension présentant un risque significatif. Dans ces cas, il sera nécessaire de se munir d'un appareil à respiration d'air pur.

Protection des mains

Produit froid : porter des gants résistants aux agents chimiques. Recommandé : gants en nitrile. Produit chaud : pour prévenir toute brûlure thermique, porter des gantelets/gants imperméables et résistants à la chaleur.

Les gants de protection se détériorent au fil du temps suite à des dommages physiques et chimiques. Examiner et remplacer régulièrement les gants. La fréquence de remplacement dépend des conditions d'utilisation.

Protection des yeux

Produit froid : porter des lunettes de sécurité munies d'écrans latéraux. Produit chaud : pour prévenir toute brûlure thermique, porter un casque, une visière-écran intégrale et un couvre-nuque/tablier résistants à la chaleur.

Peau et corps

Porter des bleus de travail imperméables qui recouvrent entièrement le corps et les membres, ainsi que des bottes de protection pour les jambes.

Les bleus de travail en coton ou en polyester/coton protégeront uniquement contre la contamination superficielle légère qui n'atteindra pas la peau. Les bleus de travail doivent être lavés régulièrement. Lorsque le risque d'exposition cutanée est élevé (par exemple, lors du nettoyage de déversements ou en cas de risque d'éclaboussures), il est alors nécessaire d'utiliser des tabliers résistants aux agents chimiques et/ou des combinaisons et des bottes protectrices contre les agents chimiques et imperméables.

Des vêtements résistants à la chaleur seront nécessaires en cas de manipulation de produits chauds.

9 . Propriétés physiques et chimiques

Informations générales

Aspect

État physique Solide.

Couleur Noir.

Odeur bitumineux

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

Point d'éclair Creuset ouvert: >220°C (>428°F)

Masse volumique >1000 kg/m³ (>1 g/cm³) à 15°C

Solubilité insoluble(s) dans l'eau.

10 . Stabilité et réactivité

Stabilité

Le produit est stable. Dans les conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune polymérisation dangereuse n'est censée se produire.

Conditions à éviter

Aucune donnée spécifique.

Matières à éviter

Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières comburantes.

Produits de décomposition dangereux

Les produits de combustion peuvent être les suivants :
oxydes de carbone (CO, CO₂)
oxydes de soufre (SO₂, SO₃ etc.)
autres substances dangereuses.

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

11 . Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

Provoque des brûlures en cas de contact du produit chaud avec les yeux.

Provoque des brûlures en cas de contact de la peau avec le produit chaud.

Dans des conditions normales de température, ce produit ne présente pas de risques d'inhalation, en raison de sa faible volatilité.

Peut causer une irritation des yeux, du nez, ou de la gorge en cas d'exposition aux vapeurs, brouillards, ou fumées générés pendant l'utilisation.

Probablement non dangereux en cas d'ingestion accidentelle de faibles quantités, bien que l'ingestion de

Effets chroniques
Autres données de toxicité chronique

Aucun effet important ou danger critique connu.

Lorsque le bitume est chauffé à haute température (par exemple lors des travaux routiers, etc.), des fumées sont émises. Ces fumées risquent de se condenser sur la peau ou sur les vêtements des ouvriers. Etant donné qu'un contact prolongé ou fréquent de la peau avec ces condensats peut entraîner une dermatite ou d'autres altérations cutanées graves ou irréversibles, des conditions d'hygiène corporelle strictes doivent être observées. Un examen périodique de l'état de la peau est recommandée, et tout changement de coloration ou de texture doit être signalé. Les vêtements de protection doivent être régulièrement nettoyés à sec et blanchis.

Les vapeurs, brouillards ou fumées peuvent contenir des hydrocarbures polynucléaires aromatiques dont certains sont des cancérogènes cutanés. Leur inhalation pendant de longues périodes peut par conséquent être dangereuse.

Effets et symptômes

Yeux : Aucun risque considérable pour la santé n'a été identifié.
Peau : Aucun risque considérable pour la santé n'a été identifié.
Inhalation : Aucun risque considérable pour la santé n'a été identifié.
Ingestion : Aucun risque considérable pour la santé n'a été identifié.

12 . Informations écologiques

Persistance/dégradabilité : Non facilement biodégradable.
Mobilité : Les déversements n'entraînent probablement pas de risques de pénétration dans le sol.
Potentiel de bioaccumulation : Il ne devrait pas y avoir de bioaccumulation de ce produit dans l'environnement au travers des chaînes alimentaires.
Dangers pour l'environnement : Non classé comme dangereux.
Autres renseignements écologiques : Le produit coule dans l'eau.

13 . Considérations relatives à l'élimination

Considérations relatives à l'élimination / Information sur les déchets : Chaque fois que possible, faire en sorte que le produit soit recyclé. L'élimination de quantités importantes doit être effectuée par des spécialistes dûment habilités.
Produit non utilisé
Catalogue Européen des Déchets : 05 01 17 mélanges bitumineux
 Cependant, toute déviation de l'utilisation prévue et/ou présence de tout contaminant potentiel est susceptible de réclamer l'application d'un autre code de mise au rebut des déchets par l'utilisateur

14 . Informations relatives au transport

Réglementation internationale du transport

Informations réglementaires	Numéro ONU	Nom d'expédition	Classe	GE*	Étiquette	Autres informations
Classification ADR/RID	UN 3257	Liquide à haute température, n.s.a. (Bitume)	9	III		<p>Numéro d'identification du danger 99</p> <p>Remarques Produit chaud :</p> <p>Lorsque ce produit est expédié à des températures < 100 °C, son transport n'est pas réglementé.</p> <p>Note Selon la réglementation ADR, les citernes vides non nettoyées sont classées: Conteneur vide, 9, ADR, Dernier chargement: 3257 Liquides transportés à chaud n.s.a. (bitume)</p>

Classification ADNR	UN 3257	Liquide à haute température, n.s.a. (Bitume)	9	III		Remarques Produit chaud : Lorsque ce produit est expédié à des températures < 100 °C, son transport n'est pas réglementé.
Classification IMDG	UN 3257	Liquide à haute température, n.s.a. (Bitume)	9	III		Remarques Produit chaud : Lorsque ce produit est expédié à des températures < 100 °C, son transport n'est pas réglementé.
Classification OACI/IATA	UN 3257	Liquide à haute température, n.s.a. (Bitume)	9	III		Remarques Produit chaud : Ne pas transporter le bitume en fusion sur des avions transportant des passagers et sur des avions cargo. Lorsque ce produit est expédié à des températures < 100 °C, son transport n'est pas réglementé.

GE* : Groupe d'emballage

Code britannique des opérations d'urgence : 2Y

ADR/RID Code de classification: M9

ADNR Code de classification: M9

15 . Informations réglementaires

La classification et l'étiquetage ont été réalisés selon les directives européennes 1999/45/CE et 67/548/CEE modifiées et adaptées.

Renseignements à indiquer sur l'étiquette

Phrases de risque	Ce produit n'est pas classé selon la législation de l'Union européenne.
Autres réglementations	
Inventaire d'Europe	Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Inventaire des États-Unis (TSCA 8b)	Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Inventaire des substances chimiques d'Australie (AICS)	Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Inventaire du Canada	Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Inventaire du Japon (ENCS)	Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Inventaire de Corée (KECI)	Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS)	Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-7	Non applicable
Surveillance médicale	Non classé.

Historique

Date d'édition/ Date de révision 24/12/2008.

Date de la précédente édition 05/07/2005.

Élaborée par Product Stewardship Group

Avis au lecteur

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Toutes les mesures raisonnablement réalisables ont été prises pour assurer l'exactitude de cette fiche signalétique et des informations sur la santé, la sécurité et l'environnement qu'elle contient à la date spécifiée ci-dessous. Aucune garantie ou représentation, expresse ou implicite, n'est exprimée quant à l'exactitude ou l'intégrité des données et informations de cette fiche signalétique.

Les données et les conseils donnés s'appliquent si le produit est vendu pour la ou les applications indiquées. Ne pas utiliser le produit pour une ou des applications autres que celles indiquées sans nous consulter.

Il est de l'obligation de l'utilisateur d'évaluer et d'utiliser ce produit de façon sûre et de respecter les lois et règlements en vigueur. Le Groupe BP ne pourra être tenu responsable de tout dommage ou blessure résultant d'une utilisation autre que celle indiquée pour le produit, de tout non respect des recommandations ou de tout danger inhérent à la nature du produit. Les acheteurs du produit pour une tierce partie à des fins d'utilisation professionnelle ont le devoir de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer que toute personne manipulant ou utilisant le produit reçoit les informations contenues dans cette fiche signalétique. Les employeurs ont le devoir d'indiquer tout danger décrit dans cette fiche, ainsi que les précautions à prendre, aux employés et autres personnes pouvant être affectées.

LOTAR

Dégoudronnant Biodégradable.

Dégoudronnant à base d'extrait végétal totalement biodégradable. Ce produit ne contient pas de solvant d'origine pétrolière, de dérivés halogénés (chlorés, fluorés, bromés), de dérivés aromatiques et aliphatiques.

COMPOSITION :

- Solvant d'origine végétale.
- Solvant hydrophile.

• Applications :

Spécialement élaboré pour le nettoyage des véhicules et matériels souillés par le goudron (camions de transport, asphalteuse, finisseurs, compacteurs...) et élimine les dépôts résiduels et souillures dans et sur les citernes et réservoirs.

Nettoie les gros porteurs et les camions de distribution de gas-oil, fuel, fuel lourd...

Idéal pour un excellent dégoudronnant de carrosseries.

Grâce à une vitesse d'évaporation faible, limite les pertes de produit dans l'atmosphère et donc réduit le niveau d'inhalation des utilisateurs.

• Mode d'Emploi :

Appliquer le produit pur sur le goudron, laisser agir.

Le rinçage à l'eau n'est pas nécessaire.

• Caractéristiques :

pH : Non mesurable

Densité : 0,9

Point éclair : supérieur à 100°C.

• Sécurité d'Emploi :

Non toxique et ininflammable.

Ne pas stocker en plein soleil.

RESERVE A USAGE PROFESSIONNEL
Les caractéristiques contenues dans la présente notice sont l'expression de nos connaissances et des résultats d'essais effectués dans un cadre contrôlé et objectif. Elles ne peuvent constituer en aucune cas être considérées comme garantissant une parfaite et complète efficacité. Une analyse préalable à chaque utilisation permettrait de valider leur utilisation dans les conditions réelles d'emploi. Nos caractéristiques sont à titre indicatif et ne constituent pas une garantie. Nos caractéristiques sont à titre indicatif et ne constituent pas une garantie.



S.A.S. AU CAPITAL DE 5.000.000 €
ZI de Luchon - Rue Niépe
BP 70051 - 63173 CEBAZAT
Tél. 04 73 23 63 13 • Fax. 04 73 23 63 17
Site Internet : www.labo-france.fr
E-mail : contact@labo-france.fr
R.C. DE LA SEINE-SAINT-DENIS N° 320 451 726
SIRET 720 451 726 00030



ETABLISSEMENT SECONDAIRE DE LABO FRANCE
ZAC Renaissance
16, rue des Coteaux
Plateau Carillon • 97460 SAINT-PAUL
Tél. 02 62 55 53 83 • FAX. 02 62 55 60 79
Site Internet : www.labo-outremer.com
E-mail : contact@labo-outremer.com



0904 / 9030